



Sicherheitsdatenblatt

Safety data sheet



BERND SIEGMUND GMBH · LANDSBERGER STRASSE 180 · 86507 OBERROTTMARSHAUSEN · GERMANY

PHONE: (+49) 0 82 03 – 96 07 0 · FAX: (+49) 0 82 03 – 96 07 33

E-MAIL: INFO@SIEGMUND.COM · WEB: WWW.SIEGMUND.COM

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Antihaft mit Korrosionsschutz
Date d'exécution : 16.07.2015
Date d'édition : 16.07.2015

Version : 1.0.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Antihaft mit Korrosionsschutz

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Bernd Siegmund GmbH

Rue : Landsberger Strasse 180

Code postal/Lieu : D-86507 Oberottmarshausen

Téléphone : +49 (0) 8203 / 96 07-0

Telefax : +49 (0) 8203 / 96 07-33

Contact pour informations :

E-Mail: info@siegmund.com

Web: www.siegmund.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 8203 / 96 07-0 8:00 to 17:00

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Dangereux en milieu aquatique : Catégorie 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Isotridecanol ethoxylated

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Antihaf mit Korrosionsschutz

Date d'exécution : 16.07.2015

Date d'édition : 16.07.2015

Version :

1.0.0

Conseils de prudence

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

- EUH208 Contient huile d'orange. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Voir section 12.5

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 02-2119751533-40 ; N°CE : 203-961-6; N°CAS : 112-34-5

Poids : $\geq 0,5 - < 5 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

Isotridecanol ethoxylated ; Numéro d'enregistrement REACH : Polymer

Poids : $\geq 3 - < 5 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

huile d'orange ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119493353-35 ; N°CE : 232-433-8; N°CAS : 8028-48-6

Poids : $\geq 0,25 - < 0,5 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. en cas d'inhalation de brume de vaporisation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter impérativement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Antihaft mit Korrosionsschutz
Date d'exécution : 16.07.2015
Date d'édition : 16.07.2015

Version : 1.0.0

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit lui-même n'est pas combustible.

5.1 Moyens d'extinction

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

5.3 Conseils aux pompiers

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Éviter de: Génération/formation d'aérosols Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation Contact avec la peau Contact avec les yeux

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Réserve aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Antihaft mit Korrosionsschutz
Date d'exécution : 16.07.2015
Date d'édition : 16.07.2015

Version : 1.0.0

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

2-(2-BUTOXYÉTHOXY)ÉTHANOL ; N°CAS : 112-34-5

Type de valeur limite (pays d'origine):	TRGS 900 (D)
Valeur seuil :	10 ppm / 67 mg/m ³
Limitation de crête :	1,5(l)
Remarque :	Y
Version :	02.04.2014
Type de valeur limite (pays d'origine):	STEL (EC)
Valeur seuil :	15 ppm / 101,2 mg/m ³
Version :	07.02.2006
Type de valeur limite (pays d'origine):	TWA (EC)
Valeur seuil :	10 ppm / 67,5 mg/m ³
Version :	07.02.2006

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Porter les gants de protection homologués

Protection des mains

Modèles de gants recommandés DIN EN 374

Matériau approprié :

FKM (caoutchouc fluoré)

Épaisseur du matériau des gants : 0,7 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) : 480 min

CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)

Épaisseur du matériau des gants : 0,65 mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) : 480 min

Remarque : Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection corporelle

Tablier

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation: Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: ABEK-P2 Filter

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Antihaft mit Korrosionsschutz
Date d'exécution : 16.07.2015
Date d'édition : 16.07.2015

Version : 1.0.0

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État : liquide
Odeur : caractéristique

Aspect

Couleur : bleu

Seuil olfactif

Aucune donnée disponible

Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition : (1013 hPa)

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Température de décomposition :

Aucune donnée
disponible

Point éclair :

non applicable

DIN 51755 partie 1

Température d'ignition :

non applicable

DIN 51794

Limite inférieure d'explosivité :

non applicable

Limite supérieure d'explosivité :

non applicable

Densité : (20 °C)

1,06 g/cm³

DIN 51757

Solubilité dans l'eau : (20 °C)

miscible

PH : (20 °C / 10 g/l) ca.

9,6

log P O/W :

Aucune donnée
disponible

Viscosité cinématique : (40 °C)

Aucune donnée
disponible

Densité relative de la vapeur : (20 °C)

Aucune donnée
disponible

Vitesse d'évaporation :

Aucune donnée
disponible

Teneur en COV maximale (CE) :

0,5 Pds %

Liquides comburants : Aucune donnée disponible.

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Antihaft mit Korrosionsschutz
Date d'exécution : 16.07.2015
Date d'édition : 16.07.2015

Version : 1.0.0

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	11135 mg/kg
Paramètre :	ETA (Isotridecanol ethoxylated)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	négligeable

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Par inhalation (vapeur)
Dose efficace :	négligeable

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aucune information disponible.

13.2 Informations complémentaires

Éliminer en observant les réglementations administratives. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Antihaft mit Korrosionsschutz
Date d'exécution : 16.07.2015
Date d'édition : 16.07.2015

Version : 1.0.0

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Notice explicative sur la limited'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Technische Anleitung Luft (TA-Luft) · 15. Classe risque aquatique (WGK)

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Antihaft mit Korrosionsschutz

Date d'exécution : 16.07.2015

Date d'édition : 16.07.2015

Version :

1.0.0

16.6 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
